

Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine

JORF n°0100 du 28 avril 2017

EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/09/2026

Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 septembre 2026

Annexe II - II. Maquette 11

VERSION EN VIGUEUR DEPUIS LE 01/09/2026

Modifié par Arrêté du 5 juin 2026 - art. 19

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES : HÉPATO-GASTRO-ENTÉROLOGIE

1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation :

Former un spécialiste en hépato-gastro-entérologie (HGE).

1.2. Durée totale du DES :

10 semestres dont au moins 4 dans un lieu de stage avec encadrement universitaire tel que défini à l'article 1er du présent arrêté et au moins 2 dans un lieu de stage sans encadrement universitaire.

1.3. Intitulé des options proposées au sein du DES :

Soins intensifs en hépato-gastro-entérologie

1.4. Intitulé des formations spécialisées transversales (FST) indicatives :

Dans le cadre de son projet professionnel, et au regard des besoins de santé et de l'offre de formation, l'étudiant peut candidater à une FST, notamment :

- addictologie ;
- cancérologie ;
- nutrition appliquée ;
- médecine palliative.

2. Phase socle

2.1. Durée :

2 semestres.

2.2. Enseignements hors stages :

Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie (article [R. 6153-2](#) du code de la santé publique).

Nature des enseignements :

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- e-learning ;
- séminaires en présentiel : régionaux ou locaux formation à l'endoscopie œsogastroduodénale, à la coloscopie par simulation, à la proctologie sur mannequin et à l'échographie abdominale ;
- simulations.

Connaissances de base dans la spécialité à acquérir :

Les connaissances spécifiques sont détaillées dans la plateforme numérique du collège de la spécialité, et sont notamment :

- notions essentielles en physiologie et anatomie, anatomie-pathologique des organes et principales maladies du tube digestif, du pancréas, du foie et des voies biliaires ;
- signes fonctionnels orientant vers les pathologies les plus fréquentes du tube digestif, du foie, du pancréas ;
- urgences digestives en particulier hémorragies digestives ;
- addictologie ;
- endoscopie digestive : agencement et l'organisation d'un plateau technique d'endoscopie digestive, structure des endoscopes et matériels d'instrumentation, principes de l'endoscopie

diagnostique haute et basse, techniques de colorations en endoscopie digestive, biopsies endoscopiques, maîtrise des risques en endoscopie digestive, anesthésie et sédation en endoscopie, aspects médico-légaux de la pratique de l'endoscopie digestive ;

-examens complémentaires dont génétique ;

-évaluation multidisciplinaire des patients ayant des pathologies digestives, hépatique et pancréatiques complexes (réunion de concertation disciplinaire (RCP) et recours aux centres experts) ;

-radioprotection et imagerie en hépato-gastro-entérologie ;

-pharmacologie spécifiques aux traitements des maladies intestinales, pancréatiques et hépatiques ;

-principaux traitements des pathologies du tube digestif, du foie et du pancréas ;

-nutrition de longue durée ;

-bases de la recherche clinique.

Connaissances transversales à acquérir :

Les connaissances transversales sont listées dans l'article 2 du présent arrêté.

2.3. Compétences à acquérir :

Compétences génériques et transversales à acquérir :

Elles sont listées dans l'article 2 du présent arrêté.

Compétences spécifiques à la spécialité à acquérir :

Elles sont détaillées dans la plateforme numérique du collège de la spécialité. Elles sont d'ordre clinique et technique :

-prendre en charge un patient dans sa globalité y compris pour l'accueil d'urgence : orientation intra-hospitalière, examens complémentaires diagnostiques et gestion des co-morbidités, mesures thérapeutiques initiales ;

-acquérir les bases de l'endoscopie digestive (simulation virtuelle, modèle animal, observation/ participation à des actes sur des patients) ;

-gérer les urgences en hépato-gastroentérologie selon les recommandations ;

-gérer le risque en endoscopie, interpréter une imagerie TDM, IRM et discuter l'échographie abdominale.

Gastroentérologie :

-diagnostiquer notamment : la douleur abdominale aiguë, la douleur abdominale chronique, la dyspepsie, la nausée, le vomissement, la dysphagie, la douleur thoracique, le reflux gastro-œsophagien, la diarrhée aiguë et chronique, la constipation, l'incontinence anale, l'obstruction digestive, les hémorragies digestives haute et basse ;

-prescrire les différentes explorations fonctionnelles digestives.

Foie et voies biliaires ;

-interroger un patient atteint de maladie du foie ;

-interpréter l'épidémiologie, les caractéristiques histologiques ou génétiques et les mesures de prévention des principales maladies du foie ;

-mettre en place un plan structuré d'évaluation diagnostique et la place de la biopsie hépatique dans les situations suivantes : élévation aiguë et chronique des transaminases, cholestase anictérique, ictère, hyperferritinémie, syndrome œdémato-ascitique, encéphalopathie.

Maladies inflammatoires chroniques de l'intestin :

-évoquer et porter le diagnostic.

Pancréas :

-interroger un patient atteint de maladie du pancréas ;

-interpréter l'épidémiologie, les caractéristiques histologiques ou génétiques et les mesures de prévention des principales maladies du pancréas ;

-mettre en place un plan structuré d'évaluation diagnostique et la place des examens morphologiques dans les situations suivantes : pancréatite aiguë, chronique, adénocarcinome pancréas, tumeurs kystiques ;

-utiliser les scores de gravité guidant la prise en charge du patient dans ces pathologies.

Oncologie digestive :

-dépister et prévenir les cancers digestifs.

Maîtriser les gestes techniques nécessaires à la pratique de l'Hépatogastroentérologie :

-endoscopie : modules de 1 à 15 : discuter et poser l'indication d'un examen endoscopique, délivrer l'information et recueillir le consentement du patient, évaluer et gérer les risques avant, pendant et après l'endoscopie ; élaborer un compte-rendu d'endoscopie digestive ; communiquer après la réalisation de l'endoscopie ;

-principaux gestes d'urgence sur mannequin ;

-échographie abdominale ;

-nutrition : évaluer la dénutrition et en connaître les principales causes et conséquences ;

-proctologie : réaliser un examen clinique, anoscopique et rectoscopique ;

-addictologie : repérer les comportements addictifs, aborder le sujet avec le patient et orienter vers une prise en charge adaptée. Réaliser un sevrage programmé ou en urgence d'alcool, en particulier en cas de pathologies digestives.

2.4. Stages :

Stages à réaliser :

2 stages dans des lieux hospitaliers agréés à titre principal en hépato-gastro-entérologie.

L'un des deux stages est accompli de préférence dans un lieu avec encadrement universitaire.

Critères d'agrément des stages de niveau I dans la spécialité :

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

-un recrutement de patients couvrant un éventail suffisant des pathologies prises en charge par la spécialité, en particulier les plus fréquentes et une exposition aux admissions non programmées ainsi qu'aux situations d'urgence ;

-le ratio activité/ encadrement ;

-une supervision directe des prescriptions ;

-la possibilité pour l'étudiant de mettre en application l'apprentissage théorique et pratique qu'il aura acquis au cours de sa formation hors stage ;

-l'organisation de réunions bibliographiques et d'une initiation à la recherche ;

-la réalisation de gestes supervisés : ponction/ drainage ascite, endoscopie œsogastroduodénale, échographie abdominale.

2.5. Evaluation :

Modalités de l'évaluation des connaissances :

Conformément à l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

-autoévaluation, certifiée par le coordonnateur local ou le référent de l'enseignement numérique (e-enseignement et e-évaluation) : test informatique portant sur l'UE phase socle Hépato-Gastroentérologie.

Modalités de l'évaluation des compétences :

Conformément à l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- validation des stages par les maîtres de stage ;

- vérification des compétences acquises par évaluation du portfolio numérique, saisi par l'étudiant et certifié par le maître de stage, contenant les actes techniques qu'il a réalisés et comportant une évaluation des gestes suivants de la spécialité : endoscopie sur simulateur, principaux gestes d'urgence sur mannequin, échographies abdominales ;

- hors stage : bilan, certifié par le coordonnateur local de l'activité réalisée sous forme de mise en situation ;

- présentation de cas cliniques lors de séminaires régionaux.

2.6. Modalités de validation de la phase et de mise en place du plan de formation :

Conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- entretien individuel entre l'étudiant et la commission locale de la spécialité portant sur la validation de l'ensemble des connaissances et compétences de la phase ;

- validation de l'intégralité des formations par simulation ;

- validation du test informatique ;

- validation des stages.

3. Phase d'approfondissement

3.1. Durée :

6 semestres.

3.2. Enseignements hors stages :

Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie (article R. 6153-2 du code de la santé publique).

Nature des enseignements :

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- enseignement à distance à l'échelon national (e-learning) en auto-apprentissage ;

- enseignement en visio-conférence à l'échelon local ou régional ;

- gestes endoscopiques ;
- enseignement pratique des gestes endoscopiques structuré autour de cas patients ;
- séminaires ou participation à un congrès/ réunion annuel (le) d'Hépatogastroentérologie validés pour la formation du DES par le collège national d'Hépatogastroentérologie.

Connaissances transversales et spécifiques à la spécialité à acquérir :

Les connaissances transversales sont listées dans l'article 3 du présent arrêté.

Les connaissances spécifiques sont détaillées dans la plateforme numérique du collège de la spécialité et concernent notamment l'approfondissement des connaissances théoriques utiles à l'exercice de la spécialité en gastroentérologie, hépatologie, maladies inflammatoires de l'intestin, pancréatologie, proctologie, cancérologie digestive et du foie, explorations fonctionnelles digestives, addictologie, nutrition, dispositifs médicaux ; endoscopie, dans les maladies digestives et hépatiques liées à l'immunodépression ou à l'interface d'autres spécialités.

Elles portent également sur :

- les indications et complications de la chirurgie abdominale et de l'obésité, de l'écho-endoscopie ;
- les indications et les modalités de l'endoscopie d'urgence, de l'endoscopie interventionnelle de niveau 1 ; de la cholangio-pancréatographie rétrograde endoscopique (CPRE) ; des techniques d'endoscopie interventionnelle de niveau 2 et 3, et d'endoscopie de l'intestin grêle ;
- les modalités de sevrage en alcool et tabac.

3.3. Stages :

Stages de niveau II à réaliser : 6 semestres.

-4 stages accomplis selon l'une des deux modalités suivantes :

-3 stages dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en hépatogastroentérologie et 1 stage dans un lieu agréé à titre principal ou complémentaire en hépatogastroentérologie garantissant l'accès à un plateau technique pendant toute la durée du stage ;

-ou 4 stages dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en hépatogastroentérologie et garantissant l'accès à un plateau technique pendant 6 mois cumulés ;

-1 stage accompli hors de la spécialité, dans un lieu de stage agréé à titre principal dans une autre spécialité parmi lesquelles médecine interne ou maladies infectieuses et tropicales, médecine intensive-réanimation, en anatomie cytologie-pathologique, en radiologie et imagerie médicale ou en oncologie, en nutrition, en addictologie ou en médecine palliative ;

-1 stage libre adapté au parcours professionnel après accord du coordonnateur local

Critères d'agrément des stages de niveau II dans la spécialité :

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant sur l'organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

- la prise en charge des pathologies de recours en plus de celles de proximité ;
- la prise en charge de pathologies plus complexes ;
- la gestion de lits dont le nombre est adapté à la complexité des pathologies sous la responsabilité d'un sénior ;
- la présentation de dossiers au cours de RCP dédiées à la cancérologie digestive ou d'autres RCP multidisciplinaires ;
- la réalisation d'au moins une séance de bibliographie par mois ;
- la capacité à assurer l'apprentissage des compétences techniques spécifiques ;
- les activités de recherche clinique.

3.4. Compétences :

Compétences à acquérir :

Les compétences génériques sont listées dans l'article 3 du présent arrêté.

Les compétences spécifiques sont détaillées dans la plateforme numérique du collège de la spécialité.

- au cours de cette phase on attend une progression dans la prise en charge des urgences, la pratique de l'endoscopie, la prise de décision exploratoire et de mise en route des traitements dans toutes les pathologies de la spécialité y compris les plus complexes et les situations d'urgence ;
- participer activement à des RCP de cancérologie digestive, savoir mener une consultation d'annonce de cancer ou de pathologie chronique ;
- savoir mettre en place une démarche palliative en hépato-gastroentérologie ;
- initier et participer à une activité de recherche clinique ;
- mener des examens proctologiques avec anoscopie ;
- effectuer des endoscopies œsogastroduodénales et coloscopies diagnostiques avec biopsies et colorations vitales et des examens par vidéocapsule ; la nature et le nombre d'actions de gestes, d'actes médico-techniques et d'actes endoscopiques devant être réalisés sont précisés dans le portfolio sur la plateforme de la spécialité.

Gastroentérologie :

- prendre en charge les pathologies inflammatoires et infectieuses du tube digestif ainsi que les pathologies vasculaires du tube digestif ;
- gérer l'immunodépression et les pathologies auto-immunes du tube digestif ;
- identifier et prendre en charge les conséquences des maladies métaboliques sur le tube digestif (obésité, diabète) ;
- prendre en charge les diverticules et leurs complications ;
- prendre en charge les pathologies du mésentère.

Foie et voies biliaires :

- mettre en place le traitement d'urgence pour : l'hépatite aiguë, le syndrome de sevrage, les troubles de la conscience, les complications de l'hypertension portale ; prendre en charge selon les recommandations : l'hypertension portale, les hépatites virales, la stéatose, la surcharge en fer et en cuivre, l'auto-immunité hépatique, les tumeurs primitives du foie, bénignes et malignes, une femme enceinte avec anomalies du bilan hépatique ; la vaccination chez le patient cirrhotique ;
- savoir transférer le patient vers un centre de transplantation en fonction des indications de transplantation hépatique ;
- informer des risques d'une biopsie hépatique et d'un traitement par radiologie interventionnelle ;
- diagnostiquer la cirrhose et ses complications, prise en charge d'une hémorragie digestive ; Hépatites virales : savoir qui dépister, connaître les marqueurs. Reconnaître une évolution chronique et prendre en charge la prophylaxie de l'entourage ; Stéatose, stéatohépatite et hépatosidérose : diagnostic, évaluation du et principes thérapeutiques spécifiques ; Hépatites médicamenteuses ;
- reconnaître et documenter la toxicité d'un médicament (aiguë ou chronique et connaître la place de la PBH.

Surcharges en fer et prise en charge d'une hyperferritinémie : savoir l'évaluer, évaluer son retentissement et faire les tests génétiques appropriés.

Maladies inflammatoires chroniques de l'intestin :

- diagnostiquer et prendre en charge une maladie inflammatoire chronique de l'intestin et assurer le suivi endoscopique et radiologique ;
- diagnostiquer et prendre en charge une colite aiguë.

Pancréas :

-diagnostiquer et prendre en charge une pancréatite aiguë et orienter vers un centre référent ;
prendre en charge la douleur pancréatique dans tous ses aspects ;

-assurer le diagnostic de l'adénocarcinome pancréatique, en connaître la prise en charge et savoir discuter les options thérapeutiques (RCP) ;

-assurer le diagnostic des tumeurs kystiques et leurs mesures thérapeutiques ou de surveillance ;
assurer le diagnostic d'une tumeur neuro-endocrine, en connaître la prise en charge et savoir discuter les options thérapeutiques (RCP).

Cancérologie :

-diagnostiquer et maîtriser les modalités et les stratégies de traitement :

-œsophage de Barrett et tumeurs de l'œsophage ;

-tumeurs de l'estomac ;

-tumeurs du pancréas ; tumeurs biliaires ; tumeurs colo-rectales ; tumeurs digestives rares (tumeurs neuroendocrines, GIST, lymphomes).

Endoscopies :

-compétences techniques, diagnostiques et interventionnelles en endoscopie digestive haute et basse ; évaluation qualitative et quantitative des techniques endoscopiques suivantes :
endoscopie OGD à visée diagnostique, endoscopie basse à visée diagnostique, techniques d'hémostase endoscopique, techniques de résection endoscopique, techniques de dilatation endoscopique, techniques de pose et de changement de sondes de gastrostomie, explorations digestives par vidéocapsule.

Nutrition :

-prendre en charge les maladies digestives à fort impact nutritionnel ; -prendre en charge les complications de la chirurgie bariatrique ;

-prendre en charge la période péri-opératoire sur le plan nutritionnel.

Motricité digestive neurogastroentérologie :

-interpréter les résultats des différentes explorations fonctionnelles digestives ;

-prendre en charge : douleurs abdominales et diarrhées chroniques, dyspepsie, dysphagie fonctionnelle, douleur thoracique pseudo-angineuse, reflux gastro-œsophagien, constipation chronique, obstruction digestive fonctionnelle.

Proctologie :

-mener un entretien de consultation et un examen clinique de proctologie dans de bonnes conditions ;

-réaliser des gestes à type de ligatures élastiques hémorroïdaires, scléroses, excisions de thrombose, électrocoagulation de condylomes.

Addictologie :

- reconnaître l'ensemble des signes d'une conduite addictive ;
- reconnaître les particularités des différentes conduites addictives ;
- reconnaître les troubles co-morbides (psychiatriques, somatiques, sociaux).

3.5. Evaluation :

Modalités de l'évaluation des connaissances :

Conformément à l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

Test informatique sur la plateforme nationale d'auto évaluation (e learning).

Modalités de l'évaluation des compétences :

Conformément à l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant sur l'organisation du troisième cycle des études de médecine :

-validation des actes.

3.6. Modalités de validation de la phase :

Conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

- validation informatique des modules d'enseignement en auto-évaluation ;
- validation de l'ensemble des items du portfolio électronique et e-carnet.

Avis favorable des responsables médicaux des lieux de stage et de la commission locale lors des différents entretiens et évaluations orales.

4. Phase de consolidation

4.1. Durée :

1 an.

4.2. Enseignements hors stages en lien avec la préparation à l'exercice professionnel :

Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie.

Nature des enseignements :

-e-learning et séminaires ;

-participation active à un congrès/ réunion annuel (le) d'Hépatogastroentérologie validés pour la formation du DES par le collège national d'Hépatogastroentérologie.

Connaissances et compétences à acquérir :

A l'issue de la phase, les connaissances transversales listées dans les articles 2 à 4 du présent arrêté sont acquises.

Les connaissances et compétences spécifiques acquises permettent une autonomie complète dans toutes les composantes de la pratique de l'hépatogastroentérologie, y compris pour les actes techniques et leur réalisation dans le cadre de l'urgence ainsi que dans les différentes modalités d'exercice de la spécialité dans le cadre de l'organisation des soins en France et dans les réseaux de santé (notamment ville-hôpital).

4.3. Compétences :

A l'issue de la phase, les compétences génériques listées dans les articles 2 à 4 du présent arrêté sont acquises.

Les compétences spécifiques nécessaires à la pratique de la spécialité sont détaillées sur la plateforme numérique de la spécialité et concernent l'ensemble du champ de la pratique en hépatogastroentérologie y compris pour les actes techniques et leur réalisation dans le cadre de l'urgence.

4.4. Stages :

Nombre et durée des stages de niveau III :

Deux stages d'un semestre accomplis, soit :

-dans un lieu agréé à titre principal en hépatogastro-entérologie ;

-auprès d'un praticien-maître de stage des universités agréé en hépatogastro-entérologie ;

-sous la forme d'un stage mixte dans des lieux et/ ou auprès d'un praticien-maître de stage des universités agréés à titre principal en hépatogastro-entérologie.

Critères d'agrément des stages de niveau III :

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant sur l'organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

-la capacité à réaliser une activité d'hépatogastroentérologie y compris l'ensemble des gestes techniques en hépatogastroentérologie conformément aux objectifs de la phase 3 ;

-une activité de consultation au minimum 1 à 2 demi-journées par semaine ;

-la rédaction de courriers de synthèse, la proposition et la conduite de réunions de concertation médico-chirurgicale.

4.5. Evaluation :

Modalités de l'évaluation des connaissances :

Conformément à l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

-validation de l'enseignement théorique, suivi du portefeuille numérique des gestes/ actes/ interventions réalisées et validation des connaissances spécifiques effectuées à partir du portail de la plateforme numérique du collège de la spécialité.

Modalités de l'évaluation des compétences :

Conformément à l'article de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

-participation à au moins 25 RCP ;

-réalisations d'au moins 40 plages de consultations ;

-acquisition de l'ensemble des compétences en endoscopie : reconnaître les anomalies endoscopiques, les décrire selon les classifications validées en vigueur et réaliser les principales mesures thérapeutiques de niveau 1 de manière adaptée ;

-validations des actes : validation de la réalisation et de l'interprétation de :

-200 endoscopies oesogastroduodénales ;

-200 coloscopies totales ;

-50 gestes d'hémostase endoscopiques : varices œsophagiennes, ulcères hémorragiques et autres saignements ;

-50 polypectomies ou mucosectomies endoscopiques et gestes d'hémostase endoscopique du tractus gastro-duodéal inférieur ;

-10 dilatations au ballonnet de sténose ;

-15 poses de sonde de gastrostomie per endoscopique ;

-50 examens proctologiques avec anoscopie ;

-30 gestes à type de ligatures élastiques hémorroïdaires, scléroses, excisions de thrombose, électrocoagulation de condylome en phase de mise en situation ;

-20 biopsies hépatiques ;

-20 ponctions d'ascite ;

-10 capsules du grêle ;

-10 pHmétries ;

-5 manométries ;

-10 mises en place et suivi d'une nutrition entérale à domicile ;

-50 échographies abdominales ;

Maitrise technique des gestes suivants :

-biopsie hépatique ;

-ponction d'ascite ;

-échographie abdominale ;

-examens proctologiques avec anoscopie ;

-gestes de proctologie à type de ligatures élastiques hémorroïdaires, scléroses, excisions de thrombose ;

-capsules du grêle (interprétation).

-participation à un protocole de recherche clinique.

Certification européenne : la validation UE recouvre l'ensemble du programme du Blue Book repris dans le référentiel métier. La certification européenne est encouragée.

4.6. Modalités de validation de la phase :

Conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

-validation de l'ensemble des items du portfolio électronique et e-carnet ;

-soutenance d'un mémoire, ce dernier pouvant être remplacé par la publication d'un article original dans une revue avec comité de lecture.

5. Option soins intensifs d'hépto-gastroentérologie

5.1. Organisation générale

5.1.1. Objectifs généraux de la formation

- approfondir les connaissances et acquérir les compétences théoriques et techniques en soins intensifs des patients atteints des formes sévères de pathologies digestives, hépatiques et pancréatiques ;
- exercer en unité de soins intensifs d'Hépatogastroentérologie.

5.1.2. Objectifs spécifiques de la formation

Ils permettent la prise en charge optimale des patients nécessitant une surveillance et des soins urgents en unité de soins intensifs d'Hépatogastroentérologie hors critères de réanimation et défaillances d'organes requérant une suppléance extra-digestive pour les situations cliniques suivantes :

- hépatites sévères ou fulminantes ;
- dysfonction aiguë du foie sur hépatopathie chronique ou ACLF (Acute-on-Chronic liver Failure) quelle qu'en soit la cause [infection, hémorragie, aggravation aiguë de l'hépatopathie sous-jacente (hépatite alcoolique, réactivation virale ou auto-immune, pathologie thrombotique...)] ;
- hémorragie digestive haute ou basse grave justifiant d'une prise en charge séquentielle ou combinée des différentes options endoscopiques, radiologiques et/ou chirurgicales (TIPS, embolisation artérielle ou veineuse, endoscopie complexe d'hémostase, chirurgie à visée hémostatique) ;
- prise en charge des complications sévères des patients transplantés du foie, de l'intestin, et du pancréas telles que les situations immunologiques résistantes aux traitements de première ligne, les complications sévères des traitements immunosuppresseurs et la gestion dédiée de la dysfonction du greffon ;
- pancréatite aiguë sévère justifiant d'une prise en charge séquentielle ou combinée des différentes options de drainage endoscopiques, radiologiques et/ou chirurgicales et du retentissement général des complications systémiques ;
- abcès hépatique, angiocholite, collection pancréatique ou abdominale sans défaillance d'organe extra-digestif et justifiant d'une prise en charge interventionnelle multidisciplinaire (endoscopique, radiologique, chirurgicale) ;
- ischémie digestive sévère veineuse ou artérielle avec, selon la localisation du processus thrombotique, dysfonction aiguë de l'intestin ou du foie et leurs conséquences ;
- colite aiguë grave nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire avec gestion du retentissement infectieux ou général lié à la destruction muqueuse.

5.2. Durée de l'option

2 semestres

5.3. Enseignements hors stages

5.3.1. Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie

5.3.2. Nature des enseignements :

- enseignement en présentiel : enseignement national dédié aux soins intensifs en Hépatogastroentérologie en présence d'experts nationaux ou internationaux 1 à 2 fois par an, présentations et discussions de cas cliniques à l'échelon régional avec participation d'experts ;
- enseignements pratiques aux ateliers de simulation dédiés aux gestes généraux d'urgence (formation obligatoire aux gestes invasifs tels que pose de voie veineuse centrale, massage cardiaque et choc électrique externe,) ;
- enseignement additionnel pour acquérir les compétences permettant d'atteindre les objectifs spécifiques de l'option.

5.3.3. Connaissances à acquérir

Objectifs généraux :

Une première partie est destinée à acquérir les connaissances de base en soins intensifs. Elle portera sur la reconnaissance des situations nécessitant un transfert en réanimation (choc hémorragique, choc septique, dégradation de l'état ventilatoire ou hémodynamique, insuffisance rénale non contrôlée, dégradation neurologique, nécessité de suppléance d'organe etc.). L'enseignement inclura les différentes techniques de surveillance cardiaque, hémodynamique et respiratoire.

La deuxième partie (modules 2 à 7) concerne l'acquisition des connaissances des formes aiguës et sévères des maladies hépatiques, pancréatiques et intestinales :

- diagnostics et traitements des complications aiguës chez les patients présentant une insuffisance hépatique aiguë ou chronique et/ou greffés du foie justifiant les soins intensifs ;
- les techniques d'épuration extra-hépatique ;
- prise en charge des patients présentant une pancréatite aiguë sans défaillance d'organe extra-digestif ;
- modalités de prise en charge des patients présentant une ischémie digestive veineuse et artérielle ;
- mise en place précoce des modalités thérapeutiques diminuant la probabilité de dysfonction

d'organe (TIPS et hémorragie digestive, tamponnement œsophagien (sonde ou prothèse) remplissage optimal et pancréatite aiguë, anticoagulation précoce et thromboses veineuses, indications de nécrosectomie (endoscopique, radiologique ou chirurgicale) dans la pancréatite aiguë, indications de résection digestive dans les pathologies vasculaires ou inflammatoires du tube digestif ;

- prise en charge des patients présentant une colite aiguë grave.

Module 1 : Acquisition des connaissances de base de soins intensifs

Reconnaissance des états de choc, dégradation de l'état ventilatoire ou hémodynamique, dégradation neurologique nécessitant un transfert en réanimation.

Connaissance des différentes techniques de surveillance cardiaque, hémodynamique et respiratoire.

Prise en charge globale de l'hémorragie digestive grave pour stabiliser le malade en vue d'un geste hémostatique (l'optimisation circulatoire, la gestion des troubles de l'hémostase, la pratique transfusionnelle et la prévention des complications rénales et infectieuses).

Indications et organisation du circuit patient pour la réalisation des embolisations vasculaires et du TIPS pour la prise en charge précoce d'une hémorragie digestive grave.

Diagnostic endoscopique, prise en charge thérapeutique adaptée aux pathologies sous-jacentes.

Module 2 : Complications de la cirrhose en soins intensifs

- prise en charge des sepsis sévères de la cirrhose décompensée ;

- gestion spécifique de l'insuffisance rénale aiguë du cirrhotique ;

- complications neurologiques aiguës du cirrhotique ;

- dysfonction circulatoire du patient atteint d'une cirrhose ;

- traitement de certaines causes de cirrhose se présentant sous une forme décompensée sévère d'emblée à l'aide d'algorithmes spécifiques de chaque cause (Wilson, auto-immune, vasculaires, hépatite alcoolique, virales) permettant d'identifier la réponse au traitement et d'orienter précocement le malade vers un centre de transplantation en cas de résistance à la prise en charge médicale ;

- indications de l'évaluation hémodynamique de l'hypertension portale ;

- étude hémodynamique ;

- indications, contre-indications, modalités de mise en place d'un TIPS, organisation du suivi post-TIPS ;

- prise en charge de l'ACLF dans les soins intensifs permettant un accès accéléré à la greffe

hépatique.

Module 3 : Insuffisance hépatique aiguë en soins intensifs

- prise en charge des formes sévères ;
- identification et gestion des patients justifiant d'un rapprochement d'un centre de transplantation hépatique ;
- identification des situations cliniques et biologiques justifiant d'une inscription sur liste d'attente en super urgence ;
- traitements spécifiques de certaines causes d'insuffisance hépatique aiguë ;
- prévention et prise en charge de l'œdème cérébral ;
- indications de l'épuration extra-hépatique ;
- indications de transplantation hépatique en urgence.

Module 4 : Greffe hépatique et soins intensifs

- gestion des patients après la période péri-opératoire ne justifiant plus d'une hospitalisation en réanimation ;
- complications sévères de la transplantation hépatique (septiques, cardiovasculaires, respiratoires, biliaires, vasculaires) ;
- gestion du rejet aigu sévère ;
- gestion du traitement immunosuppresseur en cas de complications liées au traitement immunosuppresseur (infection, Pres Syndrome, insuffisance rénale, syndrome lymphoprolifératif).

Module 5 : Pancréatite aiguë

- identification précoce des patients à risque de formes sévères de pancréatite ;
- prise en charge des sepsis sévères de la pancréatite grave ;
- complications locorégionales et systémiques ;
- indication, gestion des patients candidat à un drainage endoscopique biliaire et/ou à une nécrosectomie ;
- connaissance des critères de choix des modalités de nécrosectomie en fonction de la technique de réalisation (endoscopique, radiologie, chirurgie) ;
- gestion des complications hémorragiques ou thromboemboliques de la pancréatite sévère ;

- gestion des complications respiratoires et orientation précoce vers un secteur de réanimation.

Module 6 : Ischémie intestinale veineuse et artérielle

- identification précoce de l'ischémie intestinale afin d'instaurer un traitement anticoagulant et connaître les critères d'efficacité sous traitement ;
- indications de revascularisation radiologique ou chirurgicale dans l'ischémie intestinale artérielle ;
- indications de résection intestinale en dissociant l'ischémie veineuse de l'ischémie artérielle.

Module 7 : Colites aiguës sévères

- identification et gestion des patients justifiant d'une chirurgie en urgence ;
- gestion des complications septiques, hémorragiques et thromboemboliques des colites sévères ;
- gestion des complications justifiant un transfert vers un secteur de réanimation.

5.4. Compétences à acquérir :

Les compétences dans les domaines clinique et technique à acquérir doivent permettre la prise en charge optimale des formes sévères des maladies digestives exposant à un risque élevé de défaillance d'organe extra-digestif et justifiant d'une hospitalisation en soins intensifs d'Hépatogastroentérologie. L'objectif est la mise en place d'une prise en charge dédiée pour permettre une stabilisation ou une amélioration ou un transfert en cas d'aggravation dans un secteur de réanimation sans retard de prise en charge.

- savoir reconnaître et mettre en œuvre les premières mesures thérapeutiques d'un état de choc ou d'un arrêt cardio-respiratoire ;
- maîtriser la pose de voie veineuse centrale sous contrôle échographique ;
- savoir évaluer l'état hémodynamique afin de réaliser un remplissage vasculaire optimal ;
- diagnostiquer et prendre en charge les atteintes digestives sévères responsables d'une dégradation de l'état clinique à l'interface de la réanimation telles que : hémorragie digestive sévère dans le cadre d'une hypertension portale ou en l'absence d'hypertension portale, hépatite aiguë sévère, ACLF, pancréatite aiguë avec un risque élevé de complications systémiques, colites inflammatoires sévères, ischémies intestinales d'origine veineuse ou artérielle en dehors de défaillances d'organe extra-digestif nécessitant une suppléance telles que choc, coma, insuffisance respiratoire ou rénale ;
- prise en charge des complications aiguës survenant chez les transplantés d'organes digestifs en ayant acquis une connaissance des complications infectieuses, immunologiques et vasculaires pouvant mettre en jeu le pronostic vital ;

- assurer la coordination pluridisciplinaire (radiologique, chirurgicale, endoscopique, réanimatrice) des situations digestives complexes qu'elle qu'en soit le mécanisme.

5.5. Stages :

Lieux de stage

- 1 stage dans un lieu agréé à titre principal en Hépatogastroentérologie et disposant d'une unité de soins intensifs d'Hépatogastroentérologie (conformément aux articles R. 6123-33 à R. 6123-38-2 du code de la santé publique) ;

- 1 stage de réanimation dans un lieu agréé à titre principal soit en Médecine Intensive-Réanimation soit en Anesthésie-Réanimation.

Critères d'agrément des stages de l'option :

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

- la nature et le volume de l'activité clinique, et l'encadrement médical qui comprend des médecins qualifiés et dont l'activité en réanimation et en soins intensifs d'Hépatogastroentérologie est l'activité principale ;

- pour les unités de soins intensifs d'Hépatogastroentérologie, le secteur d'au moins 6 lits est sous la responsabilité d'un hépatogastroentérologue compétent en soins intensifs d'Hépatogastroentérologie (conformément aux articles R. 6123-33 à R. 6123-38-2 du code de la santé publique).

5.5. Evaluation

5.5.1. Modalités de l'évaluation des connaissances

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

Examen national annuel avec :

- validation des connaissances par un examen théorique national ;

- travail de mémoire à rendre à l'issue de l'option.

5.5.2. Modalités de l'évaluation des compétences

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine :

1° Validation des stages ;

2° Portfolio validé par le maître de stage ;

3° Vérification des prérequis suivants :

a) Mise en place de voies veineuses centrales ;

b) Maîtrise de toutes les techniques d'hémostase endoscopiques d'urgence

Participation à des décisions de limitations et arrêts des traitements

NOTA :

Conformément à l'article 40 de l'arrêté du 5 juin 2026 (NOR : SFHH2615184A), ces dispositions, dans leur rédaction issue dudit arrêté, entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2026.